

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00015**

**PRESTATION DE SERVICE D'EDITION DE CATALOGUES D'EXPOSITIONS  
POUR LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - AUTORISATION DE  
SIGNER L'AVENANT N°2**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 02 février 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 01 février 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20151217-D20160001510-DE

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016**

### **PRESTATION DE SERVICE D'EDITION DE CATALOGUES D'EXPOSITIONS POUR LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2**

Par délibération du 18 décembre 2014, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a autorisé Monsieur le Président à signer le marché n° 2014 MAM 285, édition de catalogues d'expositions du Musée d'Art Moderne et Contemporain.

Ce marché a été conclu sous la forme d'un marché fractionné à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum, en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Le marché a été attribué à FAGE Edition, 3 rue Camille JORDAN 69001 Lyon, qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

En cours d'exécution du marché, il apparaît nécessaire de modifier celui-ci afin de prendre en compte la diversité des catalogues qui traduisent la diversité des expositions et des démarches des artistes qu'elles présentent.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte ces nécessités en modifiant le bordereau des prix pour le compléter avec des prix nouveaux afin d'intégrer les caractéristiques techniques des ouvrages qui doivent intégrer ces adaptations nécessaires (variations de formats, nombres de pages, caractéristiques du papier, caractéristiques du pelliculage de la couverture, type de reliure de l'ouvrage, etc.).

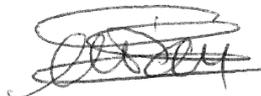
Le marché ayant été conclu sans montant minimum ni montant maximum, cet avenant n'a pas d'incidence financière donc l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas requis.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la passation d'un avenant n°2 au marché n°2014 MAM 285,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 au marché n°2014 MAM 285 conclu avec FAGE EDITION.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**